

Conditions contractuelles d'inscription et de suivi de la formation

« VISION-KINESIO-LOGIQUE »

PROFESSEUR DE LA VISION

(Méthode Florence Balestrino)

A qui s'adresse la formation ?

La formation VISION-KINÉSIO-LOGIQUE (Professeur de Yoga de la vision), s'adresse à tous : Professionnels ou Particuliers !

- à toute personne qui souhaite faire évoluer sa vision ou celle de son enfant
- à toute personne qui souhaite évoluer vers une pratique professionnelle en prenant en charge les éléments de la vision
- à toute personne qui souhaite accéder à une qualification, un diplôme et métier ayant une approche naturelle et holistique

Comment se déroulent les cours ?

La formation se déroule **par correspondance, via différents supports** : des cours en vidéo, des cours audio, des documents en pdf et jpg, des liens vers des supports numériques.

Y a-t-il des prérequis de niveau ou diplôme pour s'inscrire à la formation ?

Non, il n'y a pas de prérequis ; la formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent apprendre et évoluer avec des pratiques naturelles et holistiques. Que vous soyez un professionnel ou un particulier, la formation vous est ouverte. Les professionnels y trouveront de nouvelles techniques et de nouveaux outils et approches pour leurs pratiques. Les particuliers développeront la prise en charge et l'entretien de leur bonne santé de façon naturelle et holistique.

Quand s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire dès que vous le souhaitez !

Pour faciliter les organisations les dates de validation des modules sont au environs du 1 ou du 15 du mois.

Comment s'inscrire à la formation VISIO-KINESIO-LOGIQUE ?

Vous nous contactez par téléphone 06 64 50 99 35 ou via le formulaire du site edu-kinesiologie.com.

Puis vous nous retournez par voie postale : la fiche d'inscription signée & le premier règlement.

Puis vous recevez par mail, le lien vers le premier module de cours.

Conditions contractuelles d'inscription et de suivi de la formation

« VISION-KINESIO-LOGIQUE »

PROFESSEUR DE LA VISION

(Méthode Florence Balestrino)

Combien de temps dure la formation ?

La formation se déroule : sur **18 mois pour le cursus "Professeur de Yoga de la vision"** .

Quand ont lieu les cours ?

Les cours étant dispensés par correspondance, vous vous organisez comme vous le souhaitez.

Seuls les rendez-vous bi-mensuels avec le professeur sont programmés sur rendez-vous (en fonction de vos disponibilités communes).

Quel est le matériel nécessaire pour suivre les cours ?

Vous devez disposer d'une **connexion internet et d'un appareil** : ordinateur, tablette, smartphone... afin de suivre les cours, recevoir les supports et accéder aux liens recommandés. Vous pourrez télécharger les documents pour les relire ou les réécouter quand bon vous semblera. Vous pouvez également imprimer les supports de cours écrits.

Ai-je besoin d'être dans un lieu spécial pour suivre les cours ?

Non, c'est justement l'avantage d'une formation par correspondance ; vous pouvez la suivre où que vous soyez.

Quels sont les avantages à suivre une formation par correspondance ?

Le premier et pas des moindres est le coût, via cette formation vous pouvez accéder à des cours et une qualification à un tarif moindre que si vous deviez être présent dans une école et éventuellement payer des frais d'hébergement.

- Vous pouvez **organiser** vos apprentissages **en fonction de vos obligations personnelles ou professionnelles**.
- Vous pouvez **conserver une activité professionnelle en parallèle**.
- Vous avez des **rendez-vous bi-mensuels** avec votre professeur, vous n'êtes donc pas laissés dans la nature.
- Vous pouvez également contacter votre professeur par mail lorsque vous le souhaitez.

A partir du moment où vous avez décidé de suivre cette formation, nous considérons que vous saurez faire preuve d'application et nous vous accompagnerons.

La formation est-elle certifiée et/ou diplômante ?

Conditions contractuelles d'inscription et de suivi de la formation

« VISION-KINESIO-LOGIQUE »

PROFESSEUR DE LA VISION

(Méthode Florence Balestrino)

Oui, la formation est certifiée par l'**Ecole Française d'Édu-kinésiologie** (Association Loi 1901). À l'issue du suivi complet de la formation et des étapes de validation des modules, vous serez diplômés de la **Méthode VISION-KINESIO-LOGIQUE** en qualité de :

•Professeur de Yoga de la vision

Notez qu'il n'existe pas de diplôme d'état français, en matière de Professorat de Yoga de la Vision.

Quand sont programmés les rendez-vous bi-mensuels avec le professeur ?

Ces rendez-vous sont programmés **en fonction de vos disponibilités communes**. Ils sont fixés minimum 15 jours à l'avance.

Les rendez-vous mensuels avec le professeur sont-ils obligatoires ?

Oui, **si vous souhaitez** valider les modules et obtenir la certification par l'Ecole Française d'Edu-kinésiologie et donc **un diplôme de Professeur de Yoga de la Vision**. Ces rendez-vous font partie des éléments de validation des modules suivis.

En quoi consiste le rendez-vous bi-mensuel avec le professeur ?

Il s'agit d'**un temps d'échange** pendant lequel vous pouvez **poser des questions** et pendant lequel le professeur s'assure que vous progressiez sereinement dans vos apprentissages.

Dois-je apprendre tous les éléments d'un module "par coeur" et en un mois ?

Non, tous les éléments disponibles dans un module ne sont pas à apprendre "par coeur". L'essentiel des éléments est abordé dans le(s) cours en audio et/ou visio du module. Les autres éléments sont à acquérir pour optimiser vos pratiques. Des documents sont à lire, d'autres à visionner ou à écouter. **Vous pouvez apprendre à votre rythme**. Notre but est de vous accompagner et de vous soutenir dans vos apprentissages.

D'ailleurs certains modules sont plus denses en informations que d'autres... C'est "fait exprès", car certaines connaissances doivent être acquises de façon progressive. Vous pouvez donc débiter un autre module puis revenir aux éléments disponibles dans le précédent. Vous évoluez et apprenez à votre rythme, c'est l'avantage d'une formation par correspondance.

En quoi consiste les questionnaires mensuels ?

Ce sont des questionnaires qui vous amènent à **réfléchir sur vos apprentissages et à vous auto évaluer sur vos besoins d'informations**. Ils sont retournés par courrier postal ou par mail. Ils ne sont pas notés. Le renvoi de ces questionnaires valide les modules pour la certification par l'Ecole Française d'Edu-kinésiologie et l'obtention du diplôme.

Conditions contractuelles d'inscription et de suivi de la formation

« VISION-KINESIO-LOGIQUE »

PROFESSEUR DE LA VISION

(Méthode Florence Balestrino)

Si je ne retourne pas un questionnaire mensuel, puis-je continuer la formation ?

Oui, vous pouvez continuer la formation. C'est le règlement du module qui vous donne accès à celui-ci. Toutefois, si vous ne retournez pas le questionnaire, vous ne validez pas le module pour la certification et l'obtention du diplôme.

Si j'ai besoin de plus de temps pour retourner mon questionnaire mensuel, puis-je continuer la formation ?

Oui, tout à fait. Vous nous indiquez avoir besoin de plus de temps et nous fixons ensemble une autre échéance raisonnable pour que vous soyez à l'aise pour retourner ce questionnaire. Le planning prévu de cette formation a été élaboré afin de conserver vos motivations et dynamiser vos apprentissages. Mais, **il est possible de s'adapter à vos besoins.**

Comment valider les modules et le cursus "Professeur de Yoga de la Vision" ?

- Réaliser les entretiens bi-mensuels
- Retourner les questionnaires mensuels en répondant aux questions
- Réaliser l'entretien de fin de formation (le dernier entretien bi-mensuel)

Puis-je payer la formation en plusieurs fois ?

La formation est structurée de façon à ce que vous puissiez échelonner les règlements de façon mensuelle. Vous n'avez donc pas à régler la totalité de la formation en une seule fois.

Vous devez régler un montant mensuel.

Quel est le mode de règlement ?

Vous pouvez payer par chèque à l'ordre de "Florence Balestrino" ou en espèces. Quel que soit votre mode de règlement, nous vous confirmons la bonne réception de votre règlement et une facture vous est fournie.

Comment savoir quand ont lieu les entretiens bi-mensuels ?

Ils sont définis **sur rendez-vous** avec vous et le professeur.

Comment se connecter pour accéder aux cours ?

Il n'y a pas d'application à télécharger. Vous cliquez simplement sur le lien qui vous a été envoyé. Vous indiquez le code qui vous aura été attribué pour accéder aux éléments du cours.

Conditions contractuelles d'inscription et de suivi de la formation

« VISION-KINESIO-LOGIQUE »

PROFESSEUR DE LA VISION

(Méthode Florence Balestrino)

Puis-je suspendre temporairement la formation ?

Oui, vous pouvez interrompre votre cursus et le reprendre dès que vous le souhaitez.

Puis-je arrêter la formation, si je ne souhaite pas continuer de suivre les cours ?

La première mensualité est réglée au titre des frais d'inscription et de cours du premier mois. Elle ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Vous pouvez ensuite cesser la formation dès que vous le souhaitez, entre deux dates mensuelles. Nous vous demandons dans ce cas de nous en informer à l'écrit, par mail ou courrier postal en utilisant le formulaire de désistement. Notez que tout module de formation entamé reste dû, il n'y a pas de remboursement possible quel que soit le motif.

Les formations sont-elles éligibles au CPF ou au financement par la formation professionnelle ?

Non, vous devez financer la formation par vos propres fonds. Une facture vous est fournie à chaque règlement.

Puis-je pratiquer professionnellement à l'issue de ma formation ?

Oui, vous pourrez exercer la profession de Professeur de Yoga de la Vision.

Plusieurs statuts professionnels seront possibles (en tant que praticien indépendant) ou salarié d'une structure. Certains vous seront indiqués dans le Module "Professionalisation".

Quand débutent les exercices pratiques ?

Des exercices et des pratiques sont proposés dès le premier module et dans chacun des différents modules. Les modules 11 et 12 sont intitulés pratiques bénéfiques car ils reviennent sur la théorie des différentes pratiques proposées. D'autres pratiques y sont également abordées.

Le règlement des cours par l'élève, la signature de sa fiche d'inscription vaut lecture et acceptation de l'ensemble des modalités contractuelles abordées ci-dessus.
